

# Engagée pour & avec vous !

LA NEWSLETTER DE LA FONDATION  
DES LIONS DE FRANCE

JUIN 2025 # 2



## Edito

Voici le second numéro de la newsletter de la Fondation des Lions de France. Sa vocation est de montrer les actions concrètes mises en place dans les clubs, afin de vous convaincre des leviers possibles et de l'intérêt d'un partenariat engagé entre nous...

Aujourd'hui, nous sommes très heureux de vous annoncer la mise en place de notre nouveau système d'information. Son objectif est double : mieux vous servir (clubs et districts), vous livrer les informations au bon moment (par exemple, les clubs et districts pourront consulter leur compte et suivre l'avancement des versements, savoir si leurs mécènes ont obtenu leur reçu de défiscalisation, consulter l'argent versé aux bénéficiaires, etc). Ainsi, ce nouveau système d'information procure plus de transparence et un meilleur service rendu.

Au final, cela permet d'augmenter les aides versées aux personnes en souffrance et telle est la vocation de notre Fondation.

Francis BIZJAK  
Président de la FLDF



## Au sommaire

- Des tulipes contre le cancer
- Des dons en nature pour l'autisme
- Les mimosas du coeur
- VISUALASE pour le cancer pédiatrique
- La Maison de l'autisme
- La différence entre parrainage et mécénat : attention aux faux amis !



# Au Pays du coquelicot, on sème des tulipes !

Dans le cadre de l'opération nationale « Des tulipes contre le cancer », les bénévoles du club Lions « Albert Pays du coquelicot » ont planté 37500 bulbes et récolté 27 400 fleurs, après 20 jours de cueillette. Bravo aux bénévoles, qui ont ensuite confectionné près de 3000 bouquets. « Grâce aux pré-commandes dans les écoles, aux ventes chez les commerçants et aux contrats vase, tout a été vendu et les recettes avoisinent 15 500 euros, indique Marcel Hansch, membre du Club Lions. Elles vont financer la réalisation de fresques murales dans les chambres des enfants en soins intensifs de l'unité Oncologie-Pédiatrie du CHU d'Amiens. »



Le partenariat engagé avec la Fondation des Lions de France a 2 impacts positifs : un abondement de 15% sur les bénéfices qu'a généré l'opération et une augmentation des aides grâce à la convention de dons dédiés, qui permet aux généreux donateurs de recevoir des reçus de défiscalisation.



« J'encourage les clubs engagés dans cette magnifique opération caritative de contacter la Fondation pour activer ce partenariat. Cela fait 4 ans que nous participons à « Des tulipes contre le cancer ». Nous sommes seulement 21 membres dans notre club et nous parvenons à des recettes significatives ! Chaque année, la mobilisation est forte, les bouquets sont attendus et nous nous sentons vraiment utiles. » La Fondation vous permet de faire plus !

## Des dons en nature pour "Autisme notre combat"

Le Lions Club de Saverne a organisé une marche gourmande en impliquant 5 autres clubs de la zone ainsi que le club allemand de Mühlacker avec lequel ils sont jumelés. Les différents partenaires ont offert leur prestation ou des denrées alimentaires ; ils ont en retour bénéficié d'un reçu fiscal pour don en nature.

Cette opération a permis de générer un bénéfice de 19 425 €. Grâce à l'abondement délivré par la Fondation des Lions de France, un chèque 22 425 € a été remis à l'association "Autisme notre combat" ; son objet est notamment de trouver des moyens pour aider et conseiller les parents d'enfants autistes.



LA FLDF vous permet d'avoir des dons en numéraire, elle peut aussi vous accompagner dans le cadre des dons en nature et des dons en service. Elle permet à vos généreux donateurs de recevoir des reçus de défiscalisation et ainsi d'augmenter les aides pour les personnes en souffrance.



## Les MIMOSAS DU COEUR



## Faire + pour les enfants handicapés

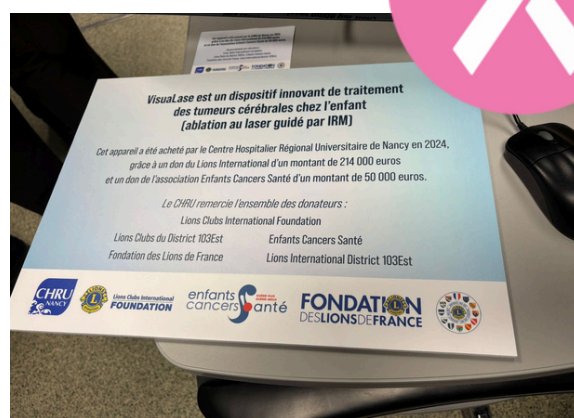
Depuis 2011, le Lions club Saint-Maur Alliance réalise l'opération Les Mimosas du Cœur, avec la vente de plus de 3000 bouquets chaque année. Plusieurs établissements spécialisés dans l'accueil des enfants handicapés sont à la fois bénéficiaires et eux-mêmes partenaires en participant activement à la vente de bouquets auprès de leurs réseaux et également dans l'hypermarché partenaire. Celui-ci contribue financièrement à l'opération sous la forme d'un don de 6000 euros dans le cadre de la convention de dons dédiés. L'argent a été versé à l'AFASER et l'AFRESA.

### QU'A FAIT LA FONDATION POUR LE CLUB SAINT-MAUR ALIANCE ?

- >une convention de dons dédiés en numéraire (6000 euros)
- >un abondement de 1380 euros

## VISUALASE : un grand pas pour les petits malades

C'est une première pour le District Est : l'ouverture d'un compte à la Fondation. Le District s'est beaucoup investi pour contribuer au financement d'un matériel pour le service de Neurochirurgie pédiatrique du CHU de Nancy. Il s'agit du projet Visualase, un procédé de traitement par fibre laser des tumeurs profondes du cerveau de l'enfant, réceptionné en janvier dernier par l'équipe du professeur Olivier Klein. Ce système est porteur de grands espoirs de guérison sans séquelles pour les enfants atteints de ces tumeurs.



Pour les districts ayant un compte de district à la FLDF de plus de 20 000 euros, la Fondation peut verser un abondement annuel qui peut représenter jusqu'à 15 000 euros. En l'occurrence, la Fondation a abondé ce projet, en partenariat avec la LCIF et Enfants Cancers Santé, de 15 000 euros.

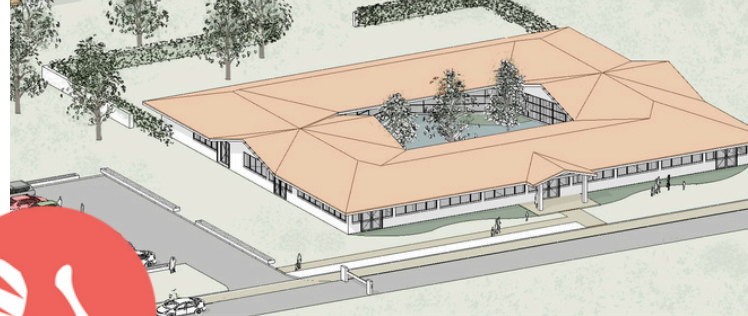
## Une future Maison de l'autisme

En Gironde, la MAISON de LÉO sera un lieu de rassemblement innovant, offrant des moyens et des ressources pour tous les publics concernés par les troubles autistiques ou du neurodéveloppement. Cette maison (850 mètres carrés) contribuera également à réduire les difficultés d'hébergement que connaissent aujourd'hui les associations, une situation qui limite leur capacité d'actions.

Il s'agit donc d'un très gros projet (l'enveloppe globale s'élève à 2,8 millions d'euros). Il sera localisé à proximité immédiate du Pôle santé à La Teste-de-Buch. 3 partenaires majeurs sont mobilisés : L'Adapei 33 (une association de parents), le Centre hospitalier d'Arcachon et le Lions Club Arcachon Côte d'Argent. Le partenariat avec la Fondation des Lions de France permet d'ores et déjà d'amplifier les leviers de récolte de dons.

*"Chers amis Lions, soutenir "La Maison de Léo" est une action de cœur qui incarne parfaitement nos valeurs de service et de solidarité. Utiliser le mécanisme de défiscalisation par notre Fondation est un acte d'intelligence qui maximise l'impact de notre générosité, nous permettant d'aller encore plus loin dans nos actions."*

Jean-Marc Veran - Gouverneur du District 103 Sud Ouest



### PLUSIEURS FORMES DE DON

Il est proposé aux généreux donateurs de nombreux choix, ce qui leur permet de flécher leur versement. Par exemple, le financement de mallettes pédagogiques pour les familles, la participation à la salle de repos, le jardin thérapeutique ou encore la salle de bains éducative. Don en numéraire, mécénat de compétence, don en nature ; les formules sont nombreuses afin de maximiser les opportunités d'aides à ce beau projet.

## La convention de dons dédiés en numéraire générique à durée indéterminée : on vous explique !

C'est le cadre fiscal idéal pour le club. Elle lui permet de solliciter des donateurs/mécènes qui peuvent ainsi bénéficier d'un reçu fiscal émis par la FLDF qui se place sous le régime fiscal du Mécénat (article 200, 238bis et 958 du CGI).

C'est rapide, facile et sans risque à condition d'appliquer strictement la procédure décrite sur le site de la Fondation et de maîtriser la différence entre mécénat et parrainage (sponsoring en anglais).

Dans le cadre d'une opération de parrainage, le versement de l'entreprise correspondant à la rémunération de la prestation rendue par l'organisme.

**Nous sommes dans le cas d'un acte de vente.**

La FLDF ne peut pas émettre de reçu de défiscalisation à cette entreprise et n'a pas à percevoir de versement financier.

Par contre dans le cadre du mécénat, l'entreprise fait directement un don à la FLDF sans attendre en retour de contrepartie et le club ne doit signer aucune convention de partenariat avec cette entreprise mécène. Comme indiqué dans la procédure de convention de dons dédiés, aucune contrepartie ne peut être proposée aux donateurs par les Clubs Lions.

**En synthèse, Donateur ou Mécène, Sponsor ou Parrain sont des FAUX AMIS. Ils n'ont pas les mêmes attentes ! En cas d'incertitude contactez le correspondant de votre district ou le Chargé des Aides.**

